Département du Calvados

Commune de Boulon

Plan Local d'Urbanisme

IV a2 – REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DU BOURG – ECHELLE 1/2500

MODIFICATION N°1

PLU approuvé le 29 octobre 2013,
Modification simplifiée n°1 approuvée le 28 février 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020,
Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS
19 FEV. 2020
COURRIER

Aména Géo
urbanisme - bureau d'études VRD
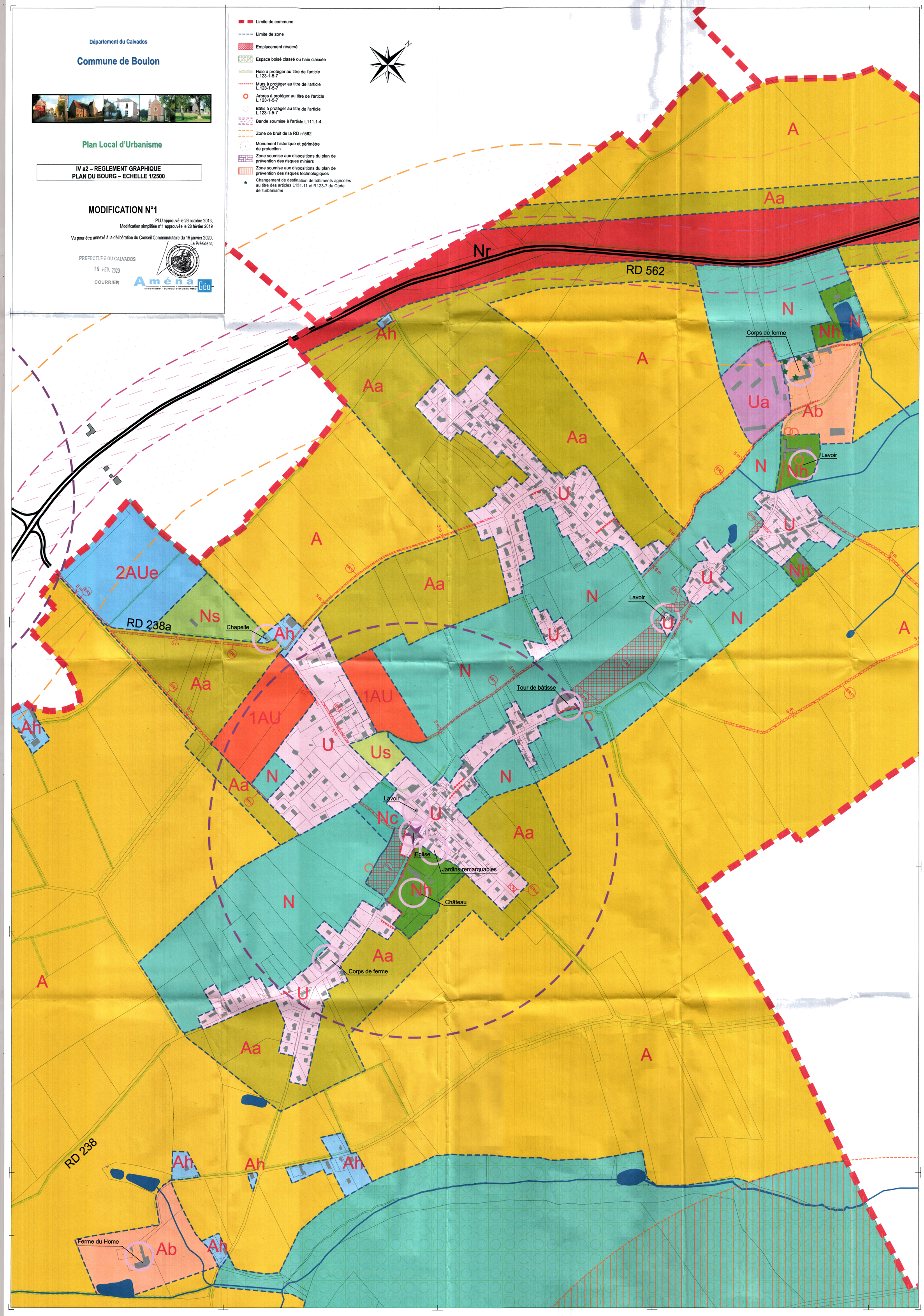
- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé ou haie classée
- Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7
- Murs à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7
- Arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7
- Bâtis à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7
- Bande soumise à l'article L111.1-4
- Zone de bruit de la RD n°562
- Monument historique et périmètre de protection
- Zone soumise aux dispositions du plan de prévention des risques miniers
- Zone soumise aux dispositions du plan de prévention des risques technologiques
- Changement de destination de bâtiments agricoles au titre des articles L151-11 et R123-7 du Code de l'urbanisme